

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/21

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille quinze et le jeudi 26 février à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 19 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants :

M. COUROUAU donne procuration à M. CASADEBAIG
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE

Secrétaire de séance : M. BARRABOURG

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVO (M14) – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Réuni sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président, après avoir approuvé le compte administratif du budget général de la CCVO 2014 ce jour

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement 2014 de :	93 403,16 €
+ un excédent reporté 2013 de :	327 825,83 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	421 228,99 €
- un déficit d'investissement de :	63 875,95 €
- un déficit des restes à réaliser de :	42 277,00 €
Soit un déficit de financement de :	106 152,95 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT	421 228,99 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	106 152,95 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	315 076,04 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	- 63 875,95 €

REÇU



Le Président

le - 4 MARS 2015

Jean-Paul CASAUBON

SOUS-PRÉFECTURE
CLORON STE MARIE